



Objet : Arrêté ouverture enquête publique pour la création d'une passerelle en gare de Corbeil Essonnes.

Le Directeur Général d'Ile de France de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-25 ;
Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France ;
Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du président de Réseau ferré de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 6 juin 2013 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,
Vu la décision en date du 25 mars 2014, portant délégation de pouvoirs au directeur général Ile-de France,
Vu les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire en application de laquelle « Réseau ferré de France » (RFF) change de dénomination sociale et devient « SNCF Réseau »
Vu la décision du Conseil National d'Investissement de Réseau ferré de France en date du 29 octobre 2013 approuvant le dossier d'avant-projet de création d'une passerelle en gare de Corbeil Essonnes dans le cadre du programme de sa mise en accessibilité ;
Vu les pièces du dossier d'enquête publique, et notamment l'étude d'impact ;
Vu l'avis de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur l'étude d'impact du 10 septembre 2014, rendu en application de l'article L122-1 III du code de l'environnement
Vu la décision du Tribunal Administratif de Paris en date du 02 février 2015 désignant le commissaire enquêteur et son suppléant ;
Après concertation avec le commissaire enquêteur et son suppléant,

Décide :

Article 1^{er} : Objet de l'enquête et durée de l'enquête

En vue de la déclaration de projet concernant la création d'une passerelle qui desservira les 4 quais de la gare de Corbeil Essonnes et la rue Emile Zola, il sera procédé à une enquête publique qui se déroulera du 27 mai 2015 au 26 juin 2015 au centre administratif de la ville de Corbeil Essonnes, 14 avenue Darblay 91100 Corbeil Essonnes.

Article 2 : Lieux, jours et heures de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public du 27 mai 2015 au 26 juin 2015 inclus :

- Au centre administratif de la ville de Corbeil Essonnes, 14 avenue Darblay, 91100 Corbeil Essonnes, :
 - de 8h45 à 12h le lundi, mardi, mercredi et vendredi
 - de 13h45 à 17h15 du lundi au vendredi
 - de 9h à 12h le samedi.

Chacun pourra venir prendre connaissance aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet.

Ces registres, établis sur feuilles non mobiles, seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la Direction Régionale Ile de France de Réseau Ferré de France, 174 avenue de France - 75013 PARIS dans une enveloppe portant la mention :

A l'attention du Président de la Commission d'enquête « Enquête publique relative au projet de création d'une passerelle en gare de Corbeil Essonnes ».

Le dossier sera également téléchargeable sur le site internet de SNCF Réseau (www.rff.fr/ile-de-france).

Toute personne peut obtenir, à sa demande et à ses frais, la communication du dossier d'enquête publique auprès de SNCF Réseau (Direction Régionale Ile-de-France, Monsieur Fabien GUERIN, Directeur d'Opération, RFF – Direction Régionale Ile-de-France, 174, avenue de France, 75013 Paris) dès la publication de la présente décision d'ouverture de l'enquête

Article 3 : Présence du Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur et son suppléant, désignés par le tribunal administratif de Paris sont:

Commissaire enquêteur : Monsieur Nicolas POLINI, commissaire générale de division (E.R) ;

Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Sylvain LODEHO, consultant en financement de l'innovation.

Le commissaire enquêteur et/ou son suppléant se tiendront à la disposition du public au :

Centre administratif de la ville de Corbeil Essonnes

14 avenue Darblay

91100 Corbeil Essonnes

- le mercredi 03 juin de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 11 juin de 14h00 à 17h00,
- le samedi 13 juin de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 18 juin de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 26 juin de 14h00 à 17h00.

Article 4 : Existence et consultation de l'Etude d'impact de l'avis de l'Autorité environnementale

Une étude d'impact relative au projet a été réalisée et a donné lieu à un avis de l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

L'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur cette étude d'impact figurent parmi les pièces mises à disposition du public pendant la durée de l'enquête et peuvent être consultés sur les lieux de consultation du dossier d'enquête.

Article 5 : Publicité

Les avis d'enquête publique, sous forme d'affiche et publiés en caractères apparents, seront portés à la connaissance du public sur les panneaux d'annonce légale de la commune de Corbeil Essonnes (91100), aux abords de la gare SNCF de Corbeil Essonnes. Cet affichage sera effectif quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête.

Les avis d'enquête seront insérés dans les journaux locaux « Le Parisien - Essonne » et « Le Républicain - Essonne » quinze jours au moins avant le début de l'enquête, puis un rappel sera effectué 8 jours après le début de l'enquête.

L'avis sera également publié sur le site internet de SNCF Réseau (www.rff.fr/ile-de-france).

Article 6 : Clôture

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui remettra à SNCF Réseau un procès-verbal de synthèse des remarques recueillies lors de l'enquête dans un délai de 8 jours.

SNCF Réseau disposera de 15 jours pour établir un mémoire en réponse à ce procès-verbal de synthèse à la suite duquel le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées à SNCF Réseau et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Paris dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête publique.

Article 7 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Après clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront conservées à la Direction Régionale d'Ile de France de SNCF Réseau (coordonnées indiquées à l'article 4. pour être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

SNCF Réseau se chargera d'en adresser une copie à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le maire de Corbeil Essonnes.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au :

- Centre administratif de la ville de Corbeil Essonnes (14 avenue Darblay, 91100 Corbeil Essonnes).
- Direction Régionale Ile-de-France de Réseau ferré de France (174, avenue de France 75013 Paris),
- sur le site internet de SNCF Réseau (www.rff.fr/ile-de-france).

Article 8 : Décision adoptée au terme de l'enquête

A l'issue de la procédure, et dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'enquête publique, le président de SNCF Réseau, sur délégation du Conseil d'Administration, pourra se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet.

Article 9 : Personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

SNCF Réseau est la personne responsable du projet de création de la passerelle de Corbeil Essonnes. Des informations complémentaires peuvent être demandées à Monsieur Alain SAILLARD, Directeur d'Opération, SNCF Réseau – Direction Régionale Ile-de-France, 174, avenue de France 75013 Paris.

Article 10 : Le directeur général Ile-de-France de SNCF Réseau, le maire de Corbeil Essonnes (91), le commissaire d'enquête, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le

24 AVR. 2015

Yves Ramette

Directeur général Ile-de-France de SNCF Réseau